

# CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

## **AVIS N° 2020/14**

*adopté à l'unanimité des membres votants (14)*

le 11 mai 2020

**Objet : avis concernant la demande d'autorisation de dérogation au titre des espèces protégées de la commune de Selles-sur-Cher pour la destruction d'habitats de reproduction de Choucas des tours dans le cadre d'abattage d'arbres malades sur la place du marché.**

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au CSRPN ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 et 2, et R.411-1 à 14 relatifs à la protection des espèces ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;

Vu la demande de dérogation présentée par la commune de Selles-sur-Cher en date du 30 avril 2020 ;

Considérant le statut non menacé du Choucas des tours (*Coloeus monedula*) en région ;

Considérant l'enjeu de sécurité public identifié dans le diagnostic sanitaire réalisé par l'ONF ;

Considérant que les éventuels œufs et poussins présents dans les arbres seront pris en charge par la Ligue de Protection des Oiseaux avant les travaux d'abattage ;

Considérant que, dans ces conditions, l'autorisation sollicitée ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, de Choucas des tours dans son aire de répartition naturelle ;

**Le CSRPN émet un avis favorable sur la demande.**

Le CSRPN souhaite être rendu destinataire d'un bilan des opérations (travaux et sauvetages).

**Le Président du CSRPN,**



**Philippe MAUBERT**